



N° D'IMPRIMÉ T 01178492

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE VOLONTAIRE D'UN VÉHICULE AUTOMOBILE

Exemplaire conservé par le centre

TYPE DE CONTRÔLE VOLONTAIRE DATE DU CONTRÔLE N° DU PROCÈS-VERBAL 25000218 Contrôle volontaire total 13/10/2025 **FONCTIONS CONTRÔLÉES DÉFAILLANCES CONSTATÉES**

Ensemble des points visés par l'annexe 1 de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.

Défaillances majeures : (Soumis à contre-visite en cas de contrôle

8.2.22.c.2. OPACITÉ: Le relevé du système OBD indique un dysfonctionnement important

Code(s) défaut(s) standard(s) relevé(s) concernant le dispositif antipollution : P0562 8.4.1.a.2. PERTES DE LIQUIDES : Fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route AV

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S084T149

(9)RAISON SOCIALE: SARL VERIFAUTO

(3) COORDONNÉES: 300 A QUAI DES ENTREPRISES

84660 MAUBEC Tél: 0490768002

(9) IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR

084C1118 N° D'AGRÉMENT :

NOM ET PRÉNOM : Non renseignés

SIGNATURE:

IDENTIFICATION DU VÉHICULE			
(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère en circulati	
GY-123-TQ (F)	20/08/2024	20/08/2024	
Marque	Désignation commerciale		
VOLKSWAGEN	CADDY		
(1) N° dans la série du type (VIN) (5) Catégorie internationale Genre			enre
WV1ZZZSK1RX061657		N1 C	TTE
Type / CNIT		Ene	rgie
N10VWGCTAP8J861			o)
Document(s) présenté(s)			
Fiche d'identification du véhicule établie par les services de l'Etat en			

charge de l'immatriculation des véhicules

KILOMÉTRAGE RELEVÉ

25678

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES **AVANT**

D

ARRIERE

D

Ripage (-8 à +8 m/km): -6.5 m/km Dissymétrie suspension (≤ 30%) : 9 % 6 %

G

938 daN 624 daN

Forces verticales :

Frein de service

360 daN 320 daN 203 daN 215 daN Forces de freinage : 6 % 12 % Déséquilibre (<20%): Forces de freinage (efficacité) : 360 daN 320 daN 203 daN 215 daN

Taux d'efficacité global (≥50 %) : 70 %

Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) : 25 %

Émissions à l'échappement

Opacité des fumées(0.1 m-1) C1:<0.1 m-1 C2:<0.1 m-1

Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) : -1.5 %-1.3 %